



CAFERUIS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE



PRÉSENTATION DU MÉTIER

Cadre de direction, le titulaire du CAFERUIS occupe un rôle-clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des personnes accompagnées : enfants, adolescents, adultes qui sont en situation de handicap, de dépendance ; mais aussi, auprès de personnes en difficulté sociale, économique, familiale.

Il est garant du respect de leurs droits et favorise une réflexion éthique au sein de son unité d'intervention.

Adjoint de l'équipe de direction ou responsable d'unité, il assure l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des personnes accompagnées. Il pilote l'action dans le respect du projet de service et des missions de l'institution. Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne.



SECTEURS D'INTERVENTION

Le cadre ou responsable d'unité d'intervention exerce ses fonctions dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du secteur associatif, public ou lucratif et accueillant tout public en situation de vulnérabilité.



taux de réussite
2023/24

**DIPLÔME
DE NIVEAU 6**

**DÉTAILS ET FICHE
COMPLÈTE :**





APTITUDES

- Avoir le sens de l'organisation
- Faire preuve de polyvalence
- Faire preuve de rigueur et précision
- Capacité à travailler en équipe
- Avoir une bonne capacité relationnelle
- Avoir un bon esprit de synthèse



CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant à la certification CAFERUIS dure deux ans et comporte :

- 400 heures de formation théorique, qui se déclinent en quatre blocs de compétences :

Bloc 1 : piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale ;

Bloc 2 : manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;

Bloc 3 : gérer les volets administratifs, logistiques et budgétaires d'une unité d'intervention sociale ;

Bloc 4 : contribuer au projet d'établissement ou de service ;

et une compétence transversale : la communication.

- 420 heures de formation pratique.



CONDITIONS ENTRÉE EN FORMATION

Vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme délivré par l'État visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.



COMMENT POSTULER ?

Les inscriptions en formation se font uniquement en téléchargeant le dossier d'inscription sur le site www.irtsca.fr dans la rubrique : « nos formations » puis « formations supérieures et encadrement » puis « CAFERUIS ».



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36